

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DU GRAND COURONNE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

Nombre de membres en  
Exercice : 08  
Présents : 07  
Votants : 07

Date de convocation :  
16/09/2025

Date d'envoi en Préfecture :  
23/09/2025

Date d'affichage :  
23/09/2025

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*  
**PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2025**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 16 septembre, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, M. Christian PIEDALLU

**Etaient absents excusé(e)s** : Mme Sophie BONNEAU

**Pouvoirs** :

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain  
Mme Prescyllia GILLET, secrétaire générale de mairie

Les membres du Conseil ont choisi Mme MANONVILLER comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescyllia.

### **D-23092025 01 – Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2025, transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025.**

### **D-23092025 02 – Mise en place de la carte achat public**

Monsieur le Maire rappelle que la Trésorerie avait, dans un souci de simplification des procédures administratives, conseillé aux collectivités d'adopter une délibération permettant le remboursement des dépenses mineures avancées par un élu au nom de la commune. En conséquence, lors du Conseil Municipal du 25 février, une délibération avait été prise pour rembourser les dépenses engagées par les élus, dans la limite de 300 € par personne et par facture.

Cependant, il apparaît que cette procédure n'est pas conforme à la législation en vigueur. Par conséquent, nous devons désormais rechercher une solution durable et légale pour gérer les achats effectués par les élus, notamment ceux réalisés par carte bancaire.

Trois options s'offrent à nous :

1. Création d'un compte professionnel avec dépôt d'une facture au nom de la collectivité sur le portail CHORUS.
2. Création d'un compte business Amazon, avec dépôt d'une facture également sur CHORUS.
3. Utilisation d'une carte d'achat public

Les deux premières solutions n'entraînent aucun coût supplémentaire. En revanche, la carte d'achat public est soumise à une cotisation, annuelle ou mensuelle selon l'enseigne.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur le principe de souscrire une carte d'achat public, avec une cotisation annuelle plafonnée à 200 €. Une étude de marché sera menée afin de sélectionner le prestataire le plus avantageux, avec lequel un contrat sera ensuite signé.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **donne son accord au Maire pour consulter plusieurs organismes en vue de la souscription d'une carte d'achat public ;**
- **autorise le Maire à signer le contrat avec l'organisme retenu, sous réserve que la cotisation annuelle n'excède pas 200 €.**

#### **Informations et agenda :**

Point budgétaire : Conformément à ce qui a été annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire présente un point budgétaire synthétique afin de tenir les membres du Conseil informés de la situation financière actuelle.

#### Point de situation sur la Maison pour Tous :

DÉPENSES		
Intitulé	HT	TTC
Maître d'œuvre	25 422,66 €	30 507,19 €
GCT - Gros Œuvre	7 383,50 €	8 860,20 €
BA BOIS - MOB / ISOLATION / PARQUET	77 830,82 €	93 396,98 €
MAIREL - MENUISERIE EXTERIEUR BOIS	28 869,00 €	35 842,80 €
MADIC ELEC	29 699,80 €	35 639,76 €
NASSO - CARRELAGE	5 000,00 €	6 000,00 €
COUVRETANCHE	13 628,00 €	16 353,60 €
BOURCY Meubles	23 751,36 €	28 501,63 €
Cuisine	1 589,32 €	1 907,19 €
BOURCY Huile	196,10 €	235,32 €
EXPAIR 54 - Test étanchéité	950,00 €	1 140,00 €
KILOTOU - Loc Pelle	618,16 €	741,79 €

BTP CONSULTANT - CONTRÔLE TECHNIQUE	2 000,00 €	2 400,00 €
BTP CONSULTANT - PGSC	1 860,00 €	2 232,00 €
LOSANGE FIBRE	790,00 €	948,00 €
Enduit	434,21 €	521,06 €
Décapage porte	119,90 €	143,88 €
HB EXPERTISE Diag Amiante	475,00 €	570,00 €
VENATHEC Diag Acoustique	3 274,00 €	3 928,80 €
BE CINQ - Diag Structure	2 308,50 €	2 770,20 €
Clé	115,83 €	139,00 €

<b>Total</b>	<b>226 316,16 €</b>	<b>272 779,40 €</b>
--------------	---------------------	---------------------

montant restant à payer aux entreprises :	3 835,40 €	4 602,48 €
montant restant à payer à l'architecte :	899,99 €	1 079,99 €

### RECETTES

Intitulé	Montant
Département 54	25 966,00 €
Région Grand Est - Climaxion	38 660,20 €
Région Grand Est - Coup de Pouce rural	10 000,00 €
Région Grand Est - Soutien cadre de vie	33 411,00 €

<b>Total</b>	<b>108 037,20 €</b>
--------------	---------------------

Soit auto-financement communal :	118 278,96 €
----------------------------------	--------------

montant perçu : 00,00 €

montant à percevoir : 108 037,20 €

### Point sur les agrès et animations pour les séniors

M. FIORLETTA rappelle aux conseillers que plusieurs demandes de subventions ont été adressées à différents organismes, dans le cadre de l'acquisition d'équipements sportifs destinés aux seniors. Ce projet comprend également l'organisation de deux ateliers encadrés par l'association Siel Bleu. Deux réunions d'information seront prochainement organisées sur les communes de Laître et d'Amance afin de présenter le projet à la population. Il est précisé que le coût total du projet s'élève à 6 364 €. Vous trouverez ci-dessous le détail des subventions demandées et celles déjà accordées à ce jour :

Organismes	Montants subventions demandées	Montants subventions accordées
CD54 – Commission des Financeurs	240 €	240 €
CARSAT	4 253 €	2 867 €
MSA	2 127 €	
MSA Coup de pouce prévention	630 €	
Autofinancement	500 €	

Si l'une des subventions sollicitées n'est pas accordée, la commune se rapprochera d'autres organismes afin de maintenir l'autofinancement à un montant n'excédant pas 1 000 €.

## Synthèse Plan Communal de Sauvegarde

M. BATTINSTIN étant l'élu en charge de ce dossier, celui-ci informe le Conseil qu'il a participé à une formation sur le Plan Communal de Sauvegarde le 5 juin dernier avec l'ADM54. Ce document est un document opérationnel qui organise la réponse de la commune en cas d'évènements majeurs (catastrophe naturelle, accidents, etc.). Il définit les moyens, les procédures et les acteurs mobilisables pour protéger la population. Il indique que la commune en possède un depuis 2011 et aurait dû être mis à jour au minimum tous les 3 ans ce qui n'a jamais été fait. Après avoir analysé notre document, quelques pages sont à mettre à jour, notamment l'actualisation des responsables des différents pôles, mais aussi les cartographies des différents risques. Une réunion est programmée le jeudi 9 octobre à 18h30 pour approfondir ces mises à jour.

### **Tour des commissions :**

Travaux/Urbanisme : M. LEJEUNE informe les membres du Conseil qu'à la suite d'un échange avec l'ONF et d'une vérification sur le terrain, il a été constaté que le volume de bois disponible est insuffisant. En conséquence, aucun affouage ne sera organisé cette année. Les habitants habituellement concernés seront prévenus prochainement.

Il précise par ailleurs que le portillon donnant accès à la cour de la Maison pour Tous restant constamment ouvert, celui-ci sera retiré et réinstallé aux bordures de propriété de Mme POTTIER afin de bien séparer les espaces privé/public.

Il ajoute que les membres du Conseil Municipal avaient délibéré en juillet dernier concernant la vente de la balayeuse. N'ayant pas reçu de réponse explicite de la commune de Laneuvelotte, la balayeuse a été récupérée et adaptée afin que notre agent technique puisse l'utiliser plus efficacement.

Il informe également que la course du « Tour de la Mirabelle » passera dans notre commune le vendredi 26 septembre. Des bottes de foin seront installées au niveau des écluses pour sécuriser les cyclistes.

M. LEJEUNE indique que l'enquête publique sur la modification de droit commun n°1 (comprenant la réduction de notre zone 1AU et la modification des emplacements réservées) se termine le 26 septembre 2025.

Communication : M. le Maire indique que le prochain bulletin municipal présentera un récapitulatif des actions menées par l'équipe municipale depuis 6 ans. À cet effet, un mail a été envoyé à tous les responsables de commissions afin qu'ils listent les différentes actions réalisées par chacun d'eux. La commission se réunira le mercredi 24 septembre à 18h30 pour sélectionner les actions à mettre en avant. Par la suite, chaque responsable devra rédiger un court texte de 2 à 3 lignes sur les sujets retenus et transmettre le tout à la commission communication avant le 20 octobre.

Embellissement : M. PIEDALLU indique qu'il a finalisé l'engazonnement de l'espace extérieur près des marches de la Maison pour Tous. Des trèfles nains ont été semés.

Des végétaux devront être plantés en octobre dans la zone désimperméabilisée près du cimetière.

Mme CROIX LEGAT rappelle l'engagement respecté des élus sur l'été pour l'arrosage des fleurs en l'absence de l'agent technique.

M. PIEDALLU signale qu'un arbre est mort à proximité du sentier « Aux Beules ». Il sera marqué en vue de son enlèvement. Un défrichage complémentaire et désherbage sont prévus début octobre

pour faciliter l'usage de ce nouveau chemin de randonnée. M. le Maire précise que l'acte de donation de ce terrain, ainsi que l'échange de la bande de terrain attenante, ont été signés début septembre chez le notaire.

Environnement/Mobilité : M. PIEDALLU indique que le flyer concernant le covoiturage a été distribué mi-août. Actuellement, seulement quelques personnes se sont inscrites. Une relance de l'information à ce sujet va être faite très prochainement.

Il ajoute que le panneau situé à proximité du cimetière laisse pénétrer l'eau, ce qui a endommagé le plan des sentiers. Après vérification, il s'avère que ce panneau (de récupération) n'est pas adapté à un usage extérieur. Il sera donc remplacé prochainement.

Qualité de vie : M. FIORLETTA informe les conseillers que 8 ateliers de sophrologie seront proposés aux seniors de Laître au cours du printemps. Ces ateliers seront ouverts à tous, quel que soit l'âge, à condition de constituer un groupe d'au moins 8 participants seniors (+ 65 ans).

Il rappelle que 9 familles sont invitées à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants du samedi 11 octobre à 11h.

Après discussion, il est décidé de tester pendant quelques mois l'ouverture de la location de la salle des fêtes aux extérieurs, mais à 2 conditions : que le demandeur soit connu et parrainé par un élu municipal et que davantage d'élus acceptent d'effectuer les états des lieux d'entrée/sortie.

Démocratie participative : M. PIEDALLU rappelle qu'une réunion publique est prévue le vendredi 14 novembre de 18h30 à 20h30. Elle aura pour thème « Comment envisagez-vous Laître en 2032 ? ». Une réunion de préparation est prévue le vendredi 17 octobre à 18h.

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 4 novembre à 20h00.**

**La séance a été clôturée à 23h00.**

**Le Maire,**  
**Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,**  
**Jeanne-Marie MANONVILLER**